

ARR-2018/00113

Nanterre, le 13 septembre 2018

**Le Président de l'Université
Paris Nanterre**

**À
Mesdames et Messieurs les enseignants-chercheurs
et enseignants en fonction à l'Université**

■ Election du Directeur du SCUIO-IP - 15 octobre 2018 - Début de mandat : 15 octobre 2018

Il est procédé à un appel à candidature pour le poste de Directeur du Service commun universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion professionnelle (SCUIO-IP).

Le SCUIO-IP est composé de deux pôles :

- Un Service Universitaire d'Information et d'Orientation (ci-après « SUIO ») chargé de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des étudiants
- Un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (ci-après « BAIP ») chargé de l'insertion professionnelle, de la recherche de stage et de la gestion des conventions de stage.

• **NOMINATION DU DIRECTEUR :**

Le Directeur est nommé, parmi les enseignants en exercice à l'université, par le Président de l'université après avis du conseil du SCUIO-IP et du conseil d'administration de l'université et cela pour une durée de quatre ans. Son mandat est renouvelable une fois.

• **ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR :**

Le Directeur est responsable du bon fonctionnement du service et conduit ses différentes actions. Il exerce notamment les attributions suivantes :

- Il prépare le budget du service qu'il soumet à l'avis du conseil de SCUIO-IP et à l'approbation du conseil d'administration de l'Université.
- Il peut recevoir du Président de l'Université délégation de signature et / ou mission de représenter l'Université auprès des instances et des partenaires extérieurs pour les affaires concernant le service.
- Sous l'autorité du Président de l'Université, il organise et développe les relations de l'université avec les instances et les partenaires extérieurs en liaison avec les diverses composantes de l'établissement.
- Il produit annuellement un rapport sur les activités et sur la gestion du SCUIO-IP. Après avis du conseil du SCUIO-IP, ce rapport est communiqué au Président de l'université et au conseil d'administration.

Les candidatures peuvent être accompagnées d'une profession de foi et devront être envoyées au plus tard le :

jeudi 11 octobre 2018 à 17h

Soit remises en main propre (Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h)

Soit transmises par courrier (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles (Bâtiment Pierre Grappin (B) - Bureau B706 – 7^{ème} étage)

200, avenue de la République - 92001 NANTERRE CEDEX

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration.

Contact : election@liste.parisnanterre.fr

**Le Président de l'université
M. BALAUDE**



PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature individuelle